

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

**Arrêté du 24 septembre 2026
portant nomination des représentants de l'administration à la commission
administrative paritaire du corps des secrétaires de chancellerie et des secrétaires des
systèmes d'information et de communication du ministère de l'Europe et des affaires
étrangères**

NOR : EAEA2625354A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents
diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives
paritaires ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 aux commissions administratives paritaires compétentes à
l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'Europe et des affaires étrangères,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission
administrative paritaire du corps des secrétaires de chancellerie et des secrétaires des systèmes
d'information et de communication (CAP 3) à compter du 24 septembre 2026 :

Titulaires :

- Mme Nathalie ESTIVAL-BROADHURST
- M. Etienne LE HARIVEL de GONNEVILLE
- M. Loïc DEFAYE
- Mme Gaëlle LE PAPE

Suppléants :

- Mme Stéphanie ROUALLE de ROUVILLE
- M. Erik COLOMBEAU
- Mme Anne BOILLON
- M. François PENGUILLY

Article 2

L'arrêté antérieur désignant les représentants de l'administration au sein de la commission
administrative paritaire n°3 est abrogé.

Article 3

La directrice générale de l'administration et de la modernisation est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 24 septembre 2026

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation,

Le Directeur des ressources humaines